



ENTENTE - FONDS DE FAMILLE

Je/Nous, _____, désire/désirons mettre sur pied un **FONDS DE FAMILLE** à Francofonds, qui portera le nom suivant :

Lorsque le fonds atteint 10 000 \$ et plus, les intérêts seront distribués dans le domaine suivant, en ordre de priorité:

Subvention (____% de la distribution)

____ Culture	____ Patrimoine	____ Publications et communications
____ Aîné.e.s	____ Jeunesse	____ Préscolaire / Scolaire
____ Santé et services à la famille	____ Artistes / compositeurs	

Bourse d'études (____% de la distribution)

Autres précisions : _____

Lorsque le fonds atteint 25 000 \$ et plus, les intérêts seront distribués à l'organisme à caractère développement communautaire francophone suivant :

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

- Tous les dons faits à Francofonds devront être détenus par Francofonds pendant une période d'au moins dix (10) ans et seuls les intérêts générés sur ces dons peuvent être utilisés.
- Voir l'annexe A pour la description des objectifs, des critères et des modalités de gestion.

POLITIQUE SUR LES RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS ET PRIVÉS

En vertu de la loi sur la protection des renseignements personnels, Francofonds tient à vous aviser que l'information demeurera confidentielle et sera utilisée uniquement aux fins de la Fondation jusqu'à avis contraire.

J'autorise Francofonds à publier le nom de ce *Fonds de famille* ainsi que sa catégorie.

Signé en date du : _____

Responsable du Fonds :

Francofonds :

Nom (en caractères d'imprimerie)

Nom (en caractères d'imprimerie)

Adresse

Titre (en caractères d'imprimerie)

Ville / Village et Code postal

Signature

Téléphone

Courriel

Signature

Fonds de famille

1) Besoins privilégiés

- Les intérêts de ce Fonds seront orientés en fonction de besoins privilégiés, tels que soulignés à la première page.

2) Intérêts

- Le pourcentage des intérêts remis annuellement est déterminé par la politique de distribution existante de Francofonds.
- Le Fonds doit avoir atteint un minimum de 10,000 \$ et doit avoir généré des intérêts pendant une année complète avant qu'une bourse/subvention puisse être versée.
- Lorsque le Fonds atteint un minimum de 10 000 \$, 70 % des intérêts générés durant l'année en cours pourront être versés. Les intérêts du Fonds seront orientés en fonction des besoins spécifiques définis par le comité responsable de la création du fonds.

3) Distribution de bourse/subvention(s)

- À moins d'avis contraire du responsable du Fonds, après réception des demandes d'aide financière, le comité de sélection de Francofonds fait la sélection du. des projet.s en tenant compte des critères et de la mission du Fonds, ainsi que de Francofonds, par rapport à la promotion du français.
- Si le comité responsable de la sélection du. des récipiendaires n'est pas le Comité de sélection Francofonds :
 - le comité responsable de la sélection du. des récipiendaires doit s'assurer de remettre annuellement, par écrit à Francofonds, au plus tard le 30 septembre, les informations requises concernant les bourses d'études et les subventions pour les projets et activités (y inclus la somme suggérée pour chacun, sans dépasser le montant maximal annuel de bourses d'études / subventions provenant du Fonds);
 - le comité responsable de la sélection du. des récipiendaires doit s'assurer que la sélection soit fait de façon à respecter les modalités de sélection telles que prescrites par Francofonds.
- S'il n'y a aucune demande de projet s'adressant aux critères et aux besoins priorisés dans l'entente du fonds, Francofonds communiquera avec les responsables du Fonds afin de connaître leur intention.

4) Dons

- Les dons sont faits à Francofonds et contribuent à bâtir le capital du fonds en question. Francofonds s'engage à émettre les reçus officiels pour fins d'impôts, à investir les fonds et faire la comptabilité, ainsi que toutes tâches administratives.
- Le Fonds est ouvert à la contribution de tous.

5) Gestion du fonds

- Les frais d'administration sont 30 % des intérêts annuels du Fonds.